

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG - HELVIE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRÊTE N° 22-2025

Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 99-608 du 17 mai 1999 ;

Vu la demande de Madame Michèle FEVRE,

Arrête :

Article 1

Madame Michèle FEVRE, domiciliée 380 rue des Puits Fontaines – 07170 Saint-Maurice-d'Ibie, est autorisée à occuper le domaine public au droit du chantier qui aura lieu à son domicile, du 15 septembre au 15 octobre 2025. Les deux places de stationnement de l'Allée des Platanes les plus proches de la RD558 lui seront également réservées durant cette période.

Article 2

La signalisation réglementaire et les mesures de sécurité seront mises en place par les soins et à la charge de la pétitionnaire, sous sa responsabilité.

Article 3

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire de SAINT MAURICE D'IBIE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve de Berg,
- Madame Michèle FEVRE.

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information à Monsieur le Sous-Préfet de LARGENTIERE

Fait à Saint maurice d'Ibie, le 09 septembre 2025, et publié ce même jour.

Pierre-Henri CHANAL
Maire

